

Régie des quartiers - Subvention

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Avant 1996, la Ville gérait en direct deux régies de quartiers. Elles ont fusionné à cette date pour devenir la régie des quartiers et prendre la forme d'une association loi 1901. Grâce à son agrément chantier d'insertion, la régie embauche des personnes en difficultés d'insertion sociale et professionnelle sous la forme de contrats aidés.

Au 30 septembre 2009, l'association a reçu environ 150 personnes et en a salarié 43 pour 14 équivalents temps plein. L'ensemble des personnes reçues relèvent des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. Le taux de sorties positives au 30 septembre est de plus de 50 %. Il a été mis en place un partenariat avec l'Association Intermed' dans le cadre de l'accompagnement des parcours.

L'activité de la Régie comprend :

- la gestion et entretien des espaces collectifs (parties communes d'immeubles, équipements collectifs, espaces extérieurs),
- des travaux de petite maintenance dans les appartements des organismes logeurs ou habitations individuelles,
- l'animation d'une épicerie sociale sur le quartier de Planoise en lien avec l'espace solidaire du CCAS et une friperie sur les quartiers Saint-Claude et Fontaine Ecu.

L'association bénéficie de la clause d'insertion des marchés publics ou des conventions de travaux. C'est en ce sens que la Ville de Besançon et d'autres collectivités telles que le Conseil Général lui confient des travaux d'entretien.

Outre ces travaux confiés, la Ville octroie à la Régie des Quartiers une subvention de fonctionnement, qui représente depuis la création de la structure, un soutien régulier et constant pour le travail d'insertion qu'elle réalise. En 2009, le soutien de la ville de Besançon s'est élevé à 67 345 €.

Pour l'année 2010, il est proposé de lui attribuer une subvention de 68 355 €.

En cas d'accord, la somme de 68 355 € sera prélevée au chapitre 65.90/6574.2802 CS 10067.

Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur l'attribution d'une subvention de 68 355 € pour 2010 à la Régie des Quartiers.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'attribuer cette subvention de 68 355 € à la Régie des Quartiers.

M. GHEZALI n'a pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 18 janvier 2010.